



CS\_2024\_50

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, à neuf-heures trente, se sont réunis, Salle des Loisirs à ST ÉTIENNE DE MONTLUC, sur convocation adressée le onze juillet deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Mme Édith MARGUIN, MM. Philippe CADOREL, Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Raymond DOUET, Alain FONTAINE et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Martin PELE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir reçu de Yves DAUVE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER (*pouvoir reçu de Christine CHEVALIER*), Paul SEZESTRE, Armel VION et Jean-Pierre JAMIS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Patrick BUCHET, Jacques PRAUD et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD*), Didier BROUSSARD et Alain GUIHENEUF ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de Laurent ROBIN*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD (*pouvoir reçu de Patrick BERNIER*), Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir reçu de Bernard BELLANGER*), Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD, Thierry BEAUQUIN, Thierry COIGNET et Bernard GENDRONNEAU.

**Secrétaire de séance : Monsieur Yves TAILLANDIER**

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 43

Votants : 49

Pouvoirs : 6

### ABSENTS EXCUSES :

**ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER et Pierre LAUDEN ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER (*pouvoir donné à Jean-François CHARRIER*), MM. Jean-Luc BESNIER et Yves DAUVE (*pouvoir donné à Jean-Luc GREGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN (*pouvoir donné à Mickaël DERANGEON*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Cédric BIDON, Thierry RICCI et Patrick BERNIER (*pouvoir donné à Daniel BENARD*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à Jean-Marc JOUNIER*), Hervé CREMET, Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

Conformément aux articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5212-1 du C.G.C.T, le tableau suivant présente les modalités d'attribution des indemnités de fonction du Président et du/des Vice-Président(s) pour atlantic'eau, dont la population représente **567 311 habitants** (population totale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – population de référence pour la durée du mandat).

**Valeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES SYNDICATS MIXTES FERMES				
Population (en habitants)	Président		Vice-Président	
	Taux maximal (en % de l'indice terminal)	Indemnité brute maximale mensuelle	Taux maximal (en % de l'indice terminal)	Indemnité brute maximale mensuelle
Moins de 500	4,73	194,43 €	1,89	77,69 €
500 à 999	6,69	274,99 €	2,68	110,16 €
1 000 à 3 499	12,20	501,48 €	4,65	191,14 €
3 500 à 9 999	16,93	695,91 €	6,77	278,28 €
10 000 à 19 999	21,66	890,34 €	8,66	355,97 €
20 000 à 49 999	25,59	1 051,88 €	10,24	420,92 €
50 000 à 99 999	29,53	1 213,84 €	11,81	485,45 €
100 000 à 199 999	35,44	1 456,77 €	17,72	728,38 €
<b>Plus de 200 000</b>	<b>37,41</b>	<b>1 537,75 €</b>	<b>18,70</b>	<b>768,67 €</b>

**Valeur mensuelle de l'indice terminal brut de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (indice brut 1027) : 4 110,52 €**

Suite à ces informations, il est proposé au Comité syndical de procéder au vote du taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

#### Le Comité syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L5211-12 et R5211-4, R5212-1,**

**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE à l'unanimité, de :

- **Fixer le montant de l'indemnité de fonction du Président, qui sera versée mensuellement à compter du 18 juillet 2024, à 37.41 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,**
- **Fixer le montant des indemnités de fonction des Vice-Présidents ayant reçu délégation, qui seront versées mensuellement à compter du 18 juillet 2024, à 18.70 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.**

CS\_2024\_50

Le Président,

- > certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 19/07/2024

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 19/07/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Frédéric MILLET



**Annexe à la délibération****Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées  
au Président et aux Vice-présidents d'atlantic'eau (Art L.5211-12 du CGCT)**

<b>Fonction</b>	<b>Prénom, Nom</b>	<b>Taux appliqué (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)</b>
Président	Frédéric MILLET	37,41
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Claude CAUDAL	18,70
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Fabrice SANCHEZ	18,70
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Raymond CHARBONNIER	18,70
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Luc GREGOIRE	18,70
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jean-Marc JOUNIER	18,70
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Frédéric LAUNAY	18,70
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Yves TAILLANDIER	18,70
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jacques PRAUD	18,70
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mickaël DERANGEON	18,70
10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Edith MARGUIN	18,70